

Recyclage C.Q.A.L.I.

Titre(s) visé(s)

? Attestation de formation de recyclage « qualification avancée à la lutte contre l'incendie » menant à la revalidation du certificat correspondant (CQALI).

Texte(s) de référence

? Arrêté du 24 juillet 2013, modifié par arrêté du 09 mars 2015, relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime.

Finalité(s), objectif(s) de la formation

? Par la réalisation d'exercices pratiques et simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation :

- ? de diriger des opérations de lutte contre un incendie se déclarant à bord d'un navire,
- ? d'organiser et d'entraîner les équipes d'incendie,
- ? d'inspecter, d'entretenir les dispositifs et le matériel de détection et d'extinction incendie,
- ? d'effectuer une enquête, d'établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie.

Public(s) concerné(s), condition(s) d'admission, prérequis formation

? Tout marin dont le certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (CQALI) doit être recyclé, ce certificat étant soumis à revalidation quinquennale (exception faite pour les titulaires exerçant des fonctions à bord de navires de pêche ou armés aux cultures marines).

? Une attestation de visite médicale, en cours de validité, certifiée par un médecin des gens de mer, sera exigée avant l'entrée en formation.

? Être titulaire d'un certificat CQALI arrivant à échéance.

? Être titulaire, le cas échéant, d'une attestation de formation à bord durant les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation de revalidation (si option Recyclage CQALI version courte*).

Conditions de délivrance de l'attestation & du titre correspondant

- ? Avoir suivi et participé activement à la formation.
- ? Avoir atteint la norme de compétence minimale requise, décrite au tableau A-VI/3.
- ? Une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider la formation. La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure à 10.
- ? Satisfaire aux conditions d'aptitude physique fixées par arrêté modifié du 16 avril 1986.

Intervenant(s)(es)

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION CONTINUE MARITIME
EUROPEAN MARITIME TRAINING CENTER

Formateurs pour adulte, anciens Sapeurs Pompiers de Paris ou marins pompiers de la Marine Nationale, détenteurs des certificats FBLLI et CQALI.

Durée(s), modalité(s) de formation, effectifs (seuils) par session

Coût, horaires, dates et sites de formation

? **12h ou 8h** selon le profil du (de la) candidat(e) à la formation, une formation à bord durant les 15 jours précédents le recyclage devant être justifiée pour bénéficier d'une formation de recyclage de courte durée.

Financement

? Formation composée d'enseignements et d'exercices pratiques, dispensée en centre, en présentiel, dans les locaux de notre centre dédiée aux formations incendies équipé d'un bâtiment-feu sur un ponton. Pour connaître diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre ...)

? Les équipements de protection feu sont fournis durant la formation.

? Possibilité de stage INTRA, en fonction de la disponibilité des équipements pédagogiques,

? de 6 à 12 stagiaires (maximum).

Programme de la formation

Enseignement et exercices pratiques

- Méthodes de lutte contre l'incendie en mer et au port, l'accent étant mis sur l'efficacité.
- Utilisation de l'eau pour éteindre l'incendie et son effet sur la stabilité.
- Communications et coordination pendant les opérations de lutte.
- Contrôle de la ventilation, y compris extracteur de fumée.*
- Contrôle des circuits de combustible et des circuits électriques.*
- Risques résultant des procédés de lutte contre l'incendie (distillation, carneaux des chaudières, etc.).*
- Lutte contre un incendie mettant en cause des marchandises dangereuses.
- Précautions contre l'incendie et risques liés à l'entreposage et à la manutention.
- Encadrement et gestion des blessés*
- Procédures de coordination avec les équipes d'incendie à terre.*
- Préparation de plans d'urgence.
- Composition et effectifs des équipes d'incendie.
- Stratégies pour lutter contre des incendies dans diverses parties.
- Dispositifs de détection de l'incendie; dispositifs fixes d'extinction.
- Prescriptions concernant les visites réglementaires et les visites de sécurité.
- Évaluation de la cause des incidents ayant entraîné un incendie.

EMBARQUEZ VERS LA COMPÉTENCE MARITIME

